

LES

ÉCORCHEURS

DANS L'AVALLONNAIS

(1438-1444).

La terrible guerre qui eut pour cause la rivalité des maisons d'Orléans et de Bourgogne commençait à lasser : la lutte entre ces deux partis, plus connus sous le nom d'Armagnacs et Bourguignons, avait jeté le pays dans un tel état de misère, qu'il lui eût fallu de longues années pour se relever de ses ruines. Presque partout on s'abandonnait à l'espérance de voir la fin de tant de maux ; les habitants des campagnes, surtout, réclamaient à grands cris la réalisation de ces projets pacifiques. Le traité d'Arras, signé en 1435, entre Charles VII et Philippe-le-Bon, vint mettre le comble à leurs vœux : il ne devait plus rester désormais sur le territoire français ou bourguignon qu'un ennemi commun : l'Anglais.

Malheureusement cette paix n'était pour la Bourgogne que le prélude de la guerre, d'une guerre plus effroyable encore et dont on n'avait vu d'exemple dans l'histoire que pendant le ravage des grandes compagnies au quatorzième siècle.

Les sages dispositions du traité d'Arras préjudiciaient à plusieurs chefs de compagnie qui murmuraient hautement et se proposaient en toute circonstance de ne prendre conseil que de leur propre volonté. Ces bandits,

accoutumés à vivre de crimes, peu désireux de rentrer dans la vie sociale, ne marchaient à l'ennemi que quand ils jugeaient les chances de butin suffisantes, et restaient parfois plus d'une année dans le même pays à rançonner les voyageurs et les bourgs non fermés, sans approcher des places occupées par les Anglais.

La plupart des capitaines, même les plus renommés, s'étaient replongés dans cette honteuse carrière de pillage, d'où la Pucelle d'Orléans les avait un moment arrachés. Si quelques obscurs aventuriers, comme Gaudifer, Le Moine, Mathelin, Antoine le Bourguignon, Perrin des Bois, Le Roncin, Tempête, ravageaient la Bourgogne, malgré la foi des traités, comment excuser la conduite de Lahire, Xaintrailles, Antoine de Chabannes, du bâtard de Bourbon, de Robert Floquet, bailli d'Evreux, de Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, des sires de Blanchefort, de Jacques d'Espailly, bailli de Melun, surnommé Fort-Épice, et de tant d'autres? Comment expliquer la désobéissance de tous ces capitaines, qui recommençaient une guerre sans but, sans drapeau, où le brigandage s'avouait de lui-même dans toute sa féroce impudence?

Depuis que le nom d'Armagnac avait disparu avec la guerre civile, on donnait à ces compagnies et à leurs chefs le nom odieux d'*Ecorcheurs*. Le pauvre peuple, éternelle victime de ces bandits, avait acheté assez cher le droit de les baptiser ; car c'était lui sur lequel retombait tout le poids de la guerre ; c'était lui que grevaient les larrons, les collecteurs d'impôts et les pesantes exactions du seigneur suzerain.

§ I.

Robert Floquet, bailli d'Évreux, au Vaux et à Pontaubert. — Rachat d'Avallon. — Prise de Maraut, Vieux-Château, Presles, Guillon, Moustier-St-Jean, Époisses. — Rachat de Semur, Saulieu. — Atrocités commises par les Écorcheurs Antoine de Chabannes, Blancbefort, etc. — Le maréchal de Chastellux les reçoit à Mont-Saint-Jean et refuse de marcher contre eux, ainsi que les autres seigneurs.

(1438).

L'invasion du bailli d'Évreux dans l'Avallonnais est peu connue. Robert Floquet n'est cependant pas un des moins renommés capitaines de Charles VII ; son nom figure dans toutes les guerres qui ont précédé le siège d'Arras. Les Auxerrois lui devaient au moins quelque reconnaissance de ce qu'il avait, en 1435, sauvé la vie à Jean Regnier, bailli d'Auxerre, alors en prison à Beauvais (1). Cette même année, Floquet avait été mandé par le fameux Dunois, bâtard d'Orléans, pour assister au siège de Paris, dont les Anglais étaient toujours maîtres : il portait à ce combat l'effigie du duc de Bedford, pendue à sa lance, prétendant que, pendant la guerre, ce chef lui avait manqué de parole dans une circonstance où son honneur était engagé (2).

Floquet, ayant vu avec mécontentement le traité de paix entre la France et la Bourgogne, résolut, avec plusieurs capitaines français, de faire une descente dans cette province, et, dans le mois de juin 1438, vint occuper l'Avallonnais. Ce n'était pas chose facile de résister à une compagnie composée de plus de mille chevaux,

(1) Mém. pour servir à l'hist. de Bourgogne, 1729.

(2) Barante, 3^e édit., t. VI.

surtout si l'on songe à la difficulté de lever des troupes après une guerre aussi calamiteuse (1).

Cette petite armée s'installa à Pontaubert et au Vaux et témoigna le désir d'y séjourner longtemps (2). Les Avallonnais, justement effrayés, se hâtèrent de murer la poterne, dite de la Petite Porte ; on mit des guetteurs de nuit et de jour dans le clocher de Saint-Ladre ; les habitants firent prévenir ceux de Vézelay que la ville était *sernée*.

Floquet ordonna bientôt de couper les blés, qui n'étaient pas encore mûrs, et les Avallonnais furent forcés de composer avec lui pour faire cesser cette moisson prématurée. Outre seize saluts d'or que se fit donner sur le champ le bailli d'Évreux, on lui fournit encore une armure et un habillement complet ; à plusieurs reprises, on conduisit, d'Avallon à Pontaubert, des provisions d'avoine, de pain et de vin (3).

Un des échevins fut envoyé à Maraut auprès du sire de Jaucourt, pour en obtenir des lettres de recommandation et les porter en Flandre, au duc, afin de demander justice de ces déprédations. L'efficacité de ces lettres n'eut sans doute pas le temps de se produire, car le château de Maraut ne tarda pas à tomber entre les mains des ennemis. Presque tous les villages voisins furent mis à rançon ; Ylland fut deux fois livré aux horreurs du pillage (4). Le bâtard de la Trémouille, neveu du seigneur de Corcelles-lès-Semur, s'était mis au rang des Écorcheurs et les aidait à dévaliser ses compatriotes ; il s'as-

(1) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

(2) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(3) Arch. d'Avallon. — Comptes.

(4) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

socia aux compagnies de Floquet et vint vers la même époque à Avallon, où il se fit donner des provisions d'avoine et quatre *symarres* de vin (1). On annonçait encore l'apparition de nouvelles bandes d'Écorcheurs en Auxois, où déjà s'avançaient Antoine de Chabannes, Blanchefort et d'autres capitaines qui menaçaient de tout mettre à *feu et à flambe* (2).

Floquet séjourna environ quinze jours aux alentours d'Avallon et ne commit pas de moindres dégâts dans l'Auxois. En passant devant le château de Presles, où résidait le seigneur Geoffroi d'Auxerre, il demanda du vin, en menaçant de brûler la basse-cour ; on fut forcé de lui en donner. Seize Écorcheurs furent reçus au château de Beauvoir, près Guillon, dont était seigneur ce même Geoffroi d'Auxerre, qui s'efforça de les traiter de son mieux.

Le Bourg de Jardres, capitaine de Vieux-Château, craignant d'être dépouillé, n'eut pas honte, malgré l'avis du châtelain, d'inviter une douzaine des soldats de la compagnie de Floquet, savoir : Pierre Andras, le Petit Gascon, etc., à venir à Vieux-Château, sous l'admirable prétexte de garder cette forteresse contre les autres Écorcheurs. Ceux-ci se firent donner cent écus pour leurs peines et pour y être restés dix jours (3).

(1) Arch. d'Avallon. — Comptes.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes Jean de Tournay, rec^t de l'Auxois.

(3) Arch. du Nord, à Lille. — Information contre les seigneurs de l'Auxois qui ont favorisé les Écorcheurs. — Notes et Documents de M. Marcel Canat, président de la Société de Saône-et-Loire ; recherches curieuses que nous aurons plus d'une fois occasion de signaler.

Pendant tout le mois de juillet et août, la compagnie de Floquet occupa Guillon, Époisses, Moustier-Saint-Jean et les villages de l'Auxois « où elle fit les maux et dom-
« maiges que ennemis peuvent faire (1) » La ville de Semur étant également tombée en leur pouvoir, les habitants voulurent se racheter du feu et envoyèrent à Corcelles, chez le sire de Jouvelle où résidait Floquet, pour traiter du rachat; la somme fut fixée à 400 saluts d'or, et le bâtard de la Trémouille, pour prix de son association, reçut quarante saluts (2). Arrivés à Saulieu, les Écorcheurs occupèrent les faubourgs, mais ne purent pénétrer dans la ville. Ils achetèrent différents objets à des marchands de Troyes, qu'ils y trouvèrent, comme des armures, des arbalètes, en échange de quoi ils donnèrent les animaux et les objets qu'ils avaient rapportés de leurs expéditions; puis Floquet, Boniface, Barrette et autres capitaines formèrent le projet de dépouiller les marchands des objets qu'ils avaient donnés, lorsqu'ils seraient en route; mais ceux-ci eurent quelques soupçons, délogèrent pendant la nuit et parvinrent à échapper aux pillards (3).

On ne pourrait se faire une idée des ravages exercés dans la campagne, et croire à la réalité de ces inqualifiables brigandages, s'ils n'étaient attestés par des documents authentiques; nous citerons quelques exemples :

Jean Broichard, qui avait épousé une héritière de la maison de Beauvoir, près Guillon, fut pris dans un château qu'il possédait dans l'Autunois. Quoique vieux et infirme, les Écorcheurs lui attachèrent les bras derrière le dos, puis lui lièrent les jambes avec tant de dureté que

(1) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

(2) Comptes de la châtellenie de Semur.

(3) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

le sang en sortait, puis ces brigands le couchèrent par terre « et lui sautèrent des piés et des mains sur la poitrine tellement qu'il mourut tantôt après. » Dans le même village, les vieillards furent massacrés, toutes les filles violées, et quatre-vingts des plus jeunes habitants emmenés ou rançonnés (1).

Geoffroi de Clugny, qui résidait dans sa terre de Ménessaire, permit aux Écorcheurs d'entrer dans son château sur la promesse et serment qu'ils ne toucheraient à rien sans payer, mais ils pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent et commirent des dégâts dont la valeur fut estimée plus de deux mille écus ; puis ils incendièrent les granges en se retirant ; Antoine de Chabannes et Blanchefort étaient de cette expédition (2).

Les gens de la compagnie du capitaine Robinet prirent deux femmes, les attachèrent à un poteau, au milieu d'une chambre, couchèrent un enfant sur un faix de paille et mirent le feu à la maison. L'enfant fut brûlé et les deux femmes furent sauvées par Guillaume de Damas, seigneur de Digoine (3).

Un prisonnier fut pendu par les pieds et frappé avec un maillet jusqu'à ce qu'il eût promis une rançon de deux saluts d'or. On attachait une botte de paille sur le dos d'un autre prisonnier, on y mit le feu, puis on le força à courir. D'autres victimes étaient attachées à des échelles pendant plusieurs jours ou bien on les faisait rôtir impitoyablement jusqu'à paiement d'une rançon. Un père eut

(1) Information touchant les dégâts commis par les Écorcheurs dans le bailliage d'Autun. — *Loco citato*.

(2) Id. Notes et Documents de M. Marcel Canat.

(3) Enquête sur les Écorcheurs dans l'Autunois.

la douleur de voir brûler son fils sur un feu de paille, parce qu'il ne pouvait fournir la somme de trois saluts d'or à laquelle on l'avait taxé (1).

Un écuyer du Charolais, dont on célébrait les noces, fut enlevé, ainsi que quarante jeunes gens qui assistaient au festin, et on les mit complètement à nu (2).

Antoine de Chabannes ayant rencontré un pauvre laboureur qui venait d'être rançonné, le tua d'un coup d'épée. Jean Dolon, autrefois écuyer de Jeanne d'Arc, était le lieutenant de ce farouche capitaine et ne lui céda point en férocité. Quand il ne pouvait emmener ni rançonner les bestiaux, il leur faisait couper les jambes et les laissait dans cet état (3).

On trouve encore, dans les comptes particuliers des châtelainies à Dijon, des détails qui font frémir et dont le cynisme est si révoltant qu'il nous serait difficile de les reproduire d'une manière acceptable pour le lecteur. La simplicité, la naïveté du style de nos vieilles chroniques, peuvent seules excuser les citations : « Les Écorcheurs enlevoient les petits enfants qu'ils trouvoient « parmi les chemins ou ailleurs, et les cachoient en huche et là mouroient de faim, si les parents ne les rançoient par grant rançon. Quand un prudhomme avoit « une femme jeune, ils le prenoient, le tyrannisoient moult « grièvement, le mettoient en grant huche et puis prenoient sa femme, la tenoient par force sur le couvercle « de la huche où le bonhomme étoit enfermé, et ils « crioient : « Vilain, en despit de toy ta femme sera

(1) Information touchant les dégâts commis par les Écorcheurs dans le Charolais. — *Loco citato*.

(2) id. id.

(3) id. id.

« chevauchée, » et ainsi faisoient. Et quand ils avoient
« fini leur malle œuvre, ils laissoient le povre mary périr
« là dedans, s'ils ne faisoient payer sa rançon, et ils
« chassoient la femme à grants coups. »

Tous les moyens que peut inventer la brutalité la plus révoltante furent employés par ces odieux capitaines, auxquels on rougit de donner le nom d'hommes. Et cependant, ce sont ces mêmes capitaines que l'histoire, trop indulgente, a couvert d'un renom immérité de loyauté, de bravoure et de chevalerie ! Mais ce renom n'était sans doute que le reflet d'une gloire plus pure, acquise sous la bannière de Jeanne d'Arc, ou que le rayon émané de l'auréole qui environnait cette sainte fille.

Nous ne pouvons, il est vrai, avec les idées de nationalité reçues de nos jours, apprécier ni concevoir l'antipathie qui régnait entre la Bourgogne et la France au quinzième siècle ; car alors la Bourgogne était, comme la France, un état distinct, une patrie ; mais l'esprit de parti peut-il autoriser la conscience à commettre des actes d'une aussi sauvage barbarie ?

Sur la nouvelle des brigandages commis dans son duché par les Français, le duc se plaignit au roi, pour lui reprocher l'inexécution du traité d'Arras. Alors, Charles VII écrivit, le 15 septembre 1438, à tous les chefs de compagnie qui parcouraient la Bourgogne, pour leur ordonner de quitter le pays. Xaintrailles, Gauthier de Brussac, le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, Floquet, Blanchefort sont compris dans l'ordonnance royale (1).

Mais, malgré la précision des termes de l'ordonnance,

(1) Arch. de Dijon. — Notes et Documents de M. Marcel Canat.

les Écorcheurs continuèrent, comme par le passé, *de vivre sur le bonhomme*. Pour mettre un terme à leurs ravages, le gouverneur de Bourgogne convoqua les principaux seigneurs de la province : les sires de Joigny, de Saint-Bris, de Rougemont, de Chastellux, de Tanlay, etc..... pour leur dire de rassembler des gens d'armes et de trait afin de résister aux Écorcheurs (1). Les Etats de Bourgogne votèrent même une somme de six mille saluts d'or pour favoriser cet armement. Des sommes importantes furent également avancées au comte de Fribourg pour mettre ce projet à exécution (2).

Mais les féaux et vassaux de Bourgogne refusèrent de marcher ; la plupart des seigneurs, dans la crainte d'être mis à rançon, reçurent même les Écorcheurs dans leurs châteaux, les guidèrent dans leurs excursions et défrayèrent leur compagnie (3).

Le maréchal de Chastellux, craignant de voir ses propriétés ravagées, composa à diverses reprises avec les chefs d'Écorcheurs. Blanchefort et Brussac, ayant voulu obtenir une rançon des habitants de Mont-Saint-Jean, ceux-ci prièrent le sire de Chastellux, leur seigneur, d'intercéder pour eux. Sur sa prière, Antoine de Chabannes, Stevenot, neveu de Lahire, le seigneur de Penesæch, Blanchefort, Brussac et autres capitaines, au nombre de quarante environ, se rendirent au château de Mont-Saint-Jean, où on leur fit *bonne chère* ; on les promena ensuite aux alentours pour leur faire admirer la richesse et la

(1) Arch. de Dijon. — Comptes généraux.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Autunois.

(3) Arch. de Dijon. — Comptes généraux, B. 1669,

(4) Arch. de Lille. — Notes et Documents de M. Canat.

beauté du pays « après quoy ils se jouèrent ung peu avec
 « les dames et les damoiselles qui pour lors étaient au
 « dit Mont-Saint-Jean en la salle d'illec, et puis s'en re-
 « tournèrent où bon leur sembla. » Et ces trop complai-
 santes réceptions se renouvelaient souvent (1).

Les principaux seigneurs avaient eu soin de se faire
 donner des garanties pour leurs châteaux, comme le sire
 de Chastellux, le sire de Corcelles, le sire de Somberton.
 Ce dernier était sans cesse mandé pour jouer aux dés
 avec les capitaines d'Écorcheurs, tantôt à Vitteaux, où
 ils logeaient, tantôt dans sa forteresse de Somberton.
 Ces jeux se prolongeaient souvent fort avant dans la nuit,
 et les sommes perdues s'élevaient parfois jusqu'à trois
 cents saluts d'or (2).

Il y eut cependant des exceptions, mais elles furent
 rares. Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnout et de
 Maraut, loin de traiter avec les Écorcheurs, s'efforça
 toujours de les combattre et de les repousser : sur la
 prière des Avallonnais, il avait même été en Flandre vers
 le duc pour se plaindre de leurs déprédations. Pour le
 récompenser de ses bons services, le duc lui donna, pour
 sa vie durant, ainsi qu'à sa femme Agnès de Dours, la
 maison qu'il possédait à Avallon (3).

Les Écorcheurs eurent bientôt contre eux un adver-
 saire beaucoup plus redoutable que les armes du duc
 et que les ordonnances de Charles VII; ce fut la famine
 et la peste qui ravagèrent la Bourgogne, mais principale-
 ment l'Auxois et l'Avallonnais :

« Et n'est nouvelle que de mémoire d'homme on ait

(1) Arch. de Lille. — Notes et Documents de M. Canat.

(2) id. id. id.

(3) Arch. de Dijon. — Recueil Peincodé, t. 23, p. 355.

« vu telle atrocité de famine, suivie d'une pestilence non
 « pareille, car par les villes on ne voyait autre spectacle
 « qu'une infinité de cadavres entassés par les rues avec
 « une grande troupe de pures gens languissants et à
 « demi morts. » Les annales des Carmes de Semur
 disent que les loups, habitués à se nourrir de la viande
 des morts, entraient dans la ville et dévoraient même les
 vivants (1).

Floquet, Antoine de Chabannes et les autres capitaines jugèrent qu'il était prudent de se retirer. Au mois de novembre 1438, ils se dirigèrent du côté du Charolais et y commirent les mêmes ravages que dans l'Auxois (2).

§ II.

Fort-Épice fait des tentatives sur Mont-Réal, Toucy, Maraut. — Comment il est chassé du château de Voutenay par un écuyer de la compagnie de Miles de Jaucourt. — Les Écorcheurs à Mont-Réal, Lisle, Guillon.

(1439-1440).

Les Avallonnais furent huit mois sans voir apparaître les Ecorcheurs, mais, au mois d'août 1439, le terrible Fort Épice vint encore leur donner l'alarme. Cet infatigable guerroyeur ne voulait point également reconnaître une pacification qui lui ôtait tout moyen de s'enrichir par le pillage. Cette passion avait cependant failli lui coûter cher ; il avait reçu une bonne leçon après le siège de Coulanges-la-Vineuse, car il ne tenait qu'au connétable de Richemont de le faire pendre, si les habitants de la

(1) *Esquisse historique et pittoresque de Semur*, par M. Bocquin.

(2) Informations sur les dégâts commis par les Écorcheurs en Charolais. — Notes et Documents de M. Marcel Cañat.

ville de Bourges, auxquels il avait rendu service, n'eussent demandé grâce en sa faveur (1).

Le connétable de Richemont avait sans doute obtenu du coupable, qui lui avait déjà manqué de parole, un serment de renoncer à cette existence de pillage. Mais la seconde promesse avait été aussi vite oubliée que la première, et, une année après, Fort-Épice, aidé du bâtard de la Baume, s'emparait de la forteresse de Mailly-le-Châtel. Il fallut lever des troupes pour essayer de les déloger, et les États de Bourgogne votèrent des subsides pour l'engager à se retirer (2).

Dans l'été de 1439, Fort-Épice apparut dans l'Auxerois et tenta sur Toucy un coup de main qui fut sans résultat (3). Les Avallonnais, pour lesquels il était un juste sujet de terreur, prenaient soin de faire surveiller ses démarches et en donnaient des nouvelles aux villes voisines. Les habitants réparaient les murailles, demandaient une garnison et nommaient pour capitaine Regnaut Le Roux, que l'on fit venir de Vézelay (4).

En août 1439, le châtelain de Mont-Réal prévint celui d'Avallon que le seigneur Fort-Épice avait fait une entreprise sur la ville, mais qu'il avait été repoussé : une attaque dirigée sur Maraut échoua complètement (5). Ce capitaine avait cependant été plus heureux quelque temps auparavant, car il était parvenu à surprendre le fort de Voutenay et y avait mis une garnison dont le voisinage était fort incommode pour les pays d'alentour. Jean Riol-

(1) Chron. d'Artus III. Guill. de Gruel.

(2) Le continuateur de Plancher, IV.

(3) Archives d'Avallon. — Comptes.

(4) Archives d'Avallon. — Comptes.

(5) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

let, chef de chambre dans la compagnie de Miles de Jaucourt, résolut de le faire déloger et vint en plein midi escalader les murailles de Voutenay, avec une troupe de gens d'armes. Fort-Épice jouait aux dés avec ses compagnons. Surpris à l'improviste, il n'eut que le temps de mettre ses bottes et de se sauver par une porte dérobée qui donnait du côté de la rivière (1).

Quelques jours après, Fort-Épice vint courir la foire de Saulieu, y enleva des bestiaux et emmena plusieurs prisonniers. Jean Riollet, qui s'était attaché à ses pas, le surprit encore, ainsi que ceux de sa compagnie, le *ruèrent sus* et lui ravirent tout son butin (2).

En février 1440, une autre bande d'Écorcheurs, qui ne paraît point faire partie de la compagnie de Fort-Épice, s'empara de Guillon et du château de Mont-Réal, d'où elle se répandit dans le Tonnerrois, l'Auxois et l'Avallonnais. Deux écuyers, Henri de Chambournay et Pierre de Tenesse, avaient mission d'observer la marche des ennemis et d'en faire un rapport aux châtelains, afin de tenir les garnisons en éveil (3).

Cette invasion fut suivie d'une convocation de tous les nobles de la province: les sires de Villiers-la-Faye, de Jouvelle, de La Trémouille, Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, Thibaud de Rougemont, etc., reçurent ordre de marcher contre les Écorcheurs. Jean de Rochefort, maître de l'artillerie du duché, visita les principales forteresses et envoya des garnisons dans celles qui en man-

(1) Arch. de Dijon. — Reg. mm^s particuliers.

(2) Dijon. — Preuves de noblesse de Jean Riollet.

(3) Bibl. Imp., Collect. Bourgogne, t. XXI.

quaient (1). Philibert de Jaucourt fut nommé capitaine de Mont-Réal, avec faculté de se faire remplacer pendant deux ans, à ses risques et périls, par un homme d'arme dont le choix devait être approuvé par le bailli d'Auxois (2).

L'Avallonnais semblait menacé de toutes parts, car, en octobre, on annonçait le retour de Floquet, que la peste avait seulement éloigné et qui revenait visiter l'Auxois. Le 16 novembre, les Écorcheurs campaient à Lisle-sous-Montréal; mais ils ne paraissent pas avoir séjourné longtemps, tant le pays offrait peu de ressources aux pillards; d'ailleurs, le bailli d'Auxois avait fait enlever jusqu'aux fers des moulins et aux forges des maréchaux (3).

En même temps, une compagnie d'Écorcheurs, au nombre de six mille chevaux, s'avancait entre Sens et Montereau, comme l'attestait le bailli d'Auxerre (4). Les États de Bourgogne furent convoqués pour se réunir à Dijon, le 8 décembre, afin d'aviser aux moyens de repousser l'ennemi; mais la convocation fut remise au 3 janvier 1444 (5).

Des plaintes furent adressées au roi, attendu que depuis cinq ans les conditions du traité d'Arras n'avaient point été remplies et que les capitaines français n'avaient cessé de piller la Bourgogne. Charles VII y répondit par de nouvelles lettres, datées de Troyes (6), lettres rédi-

(1) Arch. de Dijon. — Cp^e 2^e de L. de Vizen.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes de Mont-Réal.

(3) Comptes généraux à Dijon. — Ordre du 19 novembre.

(4) Arch. de Dijon. — Comptes généraux.

(5) Notes et documents de M. Marcel Canat.

(6) Lettres datées du 26 janvier 1444. — Compte premier de J. de Vizen, receveur général.

gées dans les mêmes termes que celles adressées aux capitaines des Écorcheurs, deux années auparavant. Pour joindre l'effet aux menaces, le roi fit exécuter l'un des plus terribles capitaines : le bâtard de Bourbon fut cousu dans un sac et jeté à la rivière à Bar-sur-Seine.

Tous les chefs de compagnie furent ensuite mandés au siège de Pontoise où se rendit le roi, et la Bourgogne fut un moment délivrée de tous ces pillards.

§ III.

Les Écorcheurs dans le Tonnerrois, à Ravières, Rougemont, — dans l'Avallois, à Mont-Réal, Vézelay. — Le maréchal de Bourgogne vient camper à Annay-la-Côte et leur donne la chasse. — Bataille d'Époisses, entre les troupes du duc et celles du dauphin, fils de Charles VII.

(1441-1444).

Plusieurs capitaines, lassés de voir le siège de Pontoise traîner en longueur, et trouvant qu'une telle expédition offrait peu de chances de butin, revinrent en Champagne, occupèrent d'abord la vallée des Riceys, puis se répandirent dans le Tonnerrois (1). Au mois d'octobre 1441, trente-quatre seigneurs de la province, au nombre desquels figurent les sires de Tanlay, d'Ancy, de Joigny, de Saint-Bris, de Chastellux, de la Guiche, furent convoqués pour résister aux Écorcheurs logés à Rougemont, à Ravières et aux environs (2). Le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, fut chargé de diriger tous ces chevaliers et leur compagnie sur les points menacés par

(1) Arch. de Dijon. — Compte 1^{er} de J. de Vizen.

(2) Bibl. Imp. — Collection Bourg., t. XXI.

l'ennemi. Il mit tant de célérité dans ses préparatifs, qu'il fut, trois semaines après, en mesure de donner la chasse aux Écorcheurs, qui, pour la quatrième fois, parcouraient l'Avallonnais.

Mont-Réal eut encore le triste honneur d'héberger ces visiteurs indiscrets, qui se rendirent ensuite à Vézelay et logèrent tous leurs chevaux dans l'église de la Magdelaine (1).

La ville d'Avallon était protégée par une garnison, dont Le Grand Estude avait momentanément été nommé capitaine. Dans une excursion que fit cette garnison contre la compagnie des Écorcheurs de Blanchefort, qui maraudaient dans la campagne, il y eut plusieurs chevaux de pris ; les échevins les firent rendre à Blanchefort (2). On voulait sans doute ne pas s'aliéner les bonnes grâces de ce farouche capitaine, mais on ne le laissa pas longtemps tranquille.

Jean de Rochefort, maître de l'artillerie de Bourgogne, arriva à Avallon avec un fort détachement de gens d'armes, pendant que le maréchal de Bourgogne était venu camper à Annay-la-Côte, village situé sur une éminence d'où l'on pouvait dominer la campagne et observer la marche de l'ennemi (3). Ceci se passait au mois de novembre. Pendant les huit jours que resta le maréchal, les habitants d'Avallon eurent soin de faire conduire dans le camp des torches, des chandelles, des provisions de pain et de vin. Le maréchal poursuivit les Écorcheurs à Vézelay, le 22, les fit déloger et se dirigea ensuite sur Saulieu (4).

(1) Arch. d'Avallon. — Comptes de cette ville.

(2) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(3) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(4) Bibl. Imp. — Collect. Bourgogne

Au mois de février 1442, les sires de Vitteaux, le prince d'Orange, le comte de Joigny et d'autres seigneurs passèrent à Avallon, en allant à Nevers, où devaient se trouver les ducs de Bourgogne, de Bourbon, d'Alençon et les princes les plus illustres des deux royaumes. Les Avallonnais leur offrirent en présent le meilleur vin du pays (1).

Les conférences qui devaient se tenir à Nevers, pour les conditions de paix, n'eurent pas le résultat qu'on en attendait, probablement à cause des Écorcheurs, qui déjà s'avançaient en Bourgogne du côté du Lyonnais, tandis qu'une autre compagnie, après avoir passé la Loire, commettait, dans l'Auxerrois et le Tonnerrois, des dégâts dont le détail nous entraînerait au-delà des limites que nous impose le titre de cette notice. Ces dégâts furent tels que le duc de Bourgogne se vit dans la nécessité de réunir les États, pour demander des subsides et repousser l'invasion : il demandait 60,000 livres, mais le pays ruiné n'en put accorder que 20,000 (2).

Toute la noblesse de Bourgogne fut de nouveau convoquée : les sires de Beauvoir, de Saint-Bris, de Joigny, de Tanlay, de Rochefort, de Chastellux, de La Guiche, de Pot, de Damas, les sires de Mandelot, seigneurs d'Yrouer et Villers-les-Haut, durent se trouver en armes avec les chevaliers et les écuyers qui marchaient sous leur bannière (3).

Les forteresses et les châteaux furent approvisionnés de munitions de guerre. Les capitaines s'occupèrent de faire restaurer les fortifications. Philibert de Jaucourt,

(1). Arch. d'Avallon. — Comptes.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Autunois.

(3) Arch. de Dijon. — Comptes généraux.

capitaine de Mont-Réal, Philippe de Bourbon, capitaine d'Auxerre, Joseran, capitaine de Mailly-le-Châtel, Robin de Beauvoir, châtelain d'Avallon, Jehan Poillefoul, capitaine de Maraut, reçurent ordre de faire le guet sur les murailles et de donner des nouvelles de l'approche des ennemis. Quoiqu'il n'y ait aucun fait spécial à signaler pour Avallon, on voit, dans les archives de la ville, que les murailles furent plusieurs fois assaillies, *car les couleuvrines étaient rompues en jetant contre les escorcheurs* (1).

L'année 1443 s'écoula plus tranquillement, malgré les appréhensions que l'on avait à cause de la compagnie qui parcourait le Nivernais. Plusieurs espions de cette même compagnie, ayant été envoyés pour tenter les moyens de surprendre Saulieu et Semur, furent saisis et exécutés (2).

Il y eut encore de nouvelles convocations de la noblesse : cette fois, c'étaient les Saxons qui se préparaient à entrer en Bourgogne. Mais on recommanda seulement aux seigneurs de se tenir dans leurs hôtels, en attendant des ordres plus précis (3).

La prise de Clamecy, par le capitaine Pierre Aubert (août 1444), vint donner des craintes plus sérieuses aux Avallonnais, qui mandèrent, pour les protéger, Jean, bâtard de Chastellux, seigneur de Courson ; mais ils en furent, cette fois, quittes pour la peur seulement ; les Auxerrois seuls furent chargés de recevoir cette visite incommode.

Sur les ordres du duc, le maréchal de Bourgogne réunit

(1) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(2) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(3) Comptes généraux, à Dijon. — J. de Visen.

des troupes et vint en faire la revue à Semur-en-Auxois, où devaient le rejoindre Claude de La Guiche, Guillaume de Jaucourt et tous les chevaliers qu'il avait mandés. Le maréchal se proposait de défendre, à la fois, Marcigny-les-Nonains et Clamecy contre les Écorcheurs (1); mais voici que l'armée du dauphin (plus tard Louis XI) vint passer en Bourgogne, au retour du Languedoc; elle fut traitée absolument comme l'eussent été les Écorcheurs. Le renard voulait-il déjà manger les poules du duc de Bourgogne, selon l'expression de Charles VII?

Le maréchal de Bourgogne n'était, du reste, pas pris à l'improviste : le duc lui avait envoyé, le 12 juillet, un message pour le prévenir de l'arrivée du Dauphin, et le 20, les États, tenus à Dijon, avaient voté 6,000 livres destinées au paiement de gens d'armes « pour le rebo-
« tement des gens du roy et du daulphin nommés escor-
« cheurs (2). »

C'est à la suite de ce fait qu'eut lieu la bataille d'Époisses. Laissons parler le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet (3) :

..... « Au retour du Languedoc, moult des gens de son armée (du dauphin) se tirèrent sur les marches de Bourgogne, où ils firent de grands desrois comme autrefois avoient fait. Si s'en allèrent loger à un gros village nommé Esipoisses, auquel lieu leur vint courre sus le seigneur de Beaumont, maréchal de Bourgogne, accompagné de plusieurs nobles du pays, et il y eut dure rencontre entre eux; mais enfin, par la diligence et vaillance du

(1) Notes et documents de M. Marcel Canat.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes généraux. Notes de M. Canat.

(3) Edit. Buchon. L. 2, ch. CCLXXIV.

dit maréchal et d'aucuns autres seigneurs de sa compagnie, furent iceux François tournés à déconfiture et y eut grand nombre que morts que pris. »

Ce commencement d'hostilité entre le duc et le dauphin n'eut pas de suite; car l'affaire fut arrangée par *aucunes et notables personnes*. Néanmoins, l'antipathie entre le duc et le dauphin n'avait pas attendu jusque là pour se déclarer, et ce levain de discorde devait se retrouver un jour dans les luttes entre Louis XI et Charles-le-Téméraire.

Ici se termine l'histoire de ces calamiteuses invasions des Écorcheurs dans l'Avallonnais comme dans la Bourgogne. Tous ces capitaines furent appelés à prendre part aux brillantes campagnes de Suisse et de Lorraine, après quoi Charles VII put enfin réaliser le projet, déjà inutilement tenté, de créer une armée permanente. Cette réforme, que devaient imiter plus tard les autres princes de l'Europe, prend à cette époque un caractère monumental : chef-d'œuvre du règne de Charles VII, elle devait faire ressortir l'impuissance de ces milices féodales, si souvent battues par les Anglais. C'est le signal d'une ère nouvelle pour cette pauvre Bourgogne, pour la Basse-Bourgogne surtout, tant de fois pillée et rançonnée par les soldats de l'étranger.

ERNEST PETIT.

De Vausse, août 1864.
